



DIRECTION GENERALE DES DOUANES

CIRCULAIRE N° 18 17 / MPMBPE/DGD/DU 27 OCT 2016

(Diffusion Générale)

**Objet : Agrément de tiers détenteur de café-cacao
au titre de la campagne 2016/2017**

*Réf. : Décision N° 549-2016 du conseil de la Café-cacao portant agrément de tiers
Détenteur de café-cacao au titre de la campagne 2016/2017*

J'ai l'honneur de porter à la connaissance de l'ensemble du service et des usagers que, conformément à la décision du Conseil du Café-Cacao visée en référence, les sociétés commerciales, ci-dessous désignées, sont agréées en qualité de tiers détenteur de café et de cacao, au titre de la campagne 2016-2017 :

- ACE-CI
- BOLLORE TRANSPORT ET LOGISTICS CI
- KTD SA

J'attache du prix au strict respect des dispositions de la présente qui est d'application depuis le 29 septembre 2016.

Ampliations :

- MPMB/Cab
- FEDERMAR
- UGECI
- CGECI
- Chbre Cce & Industrie CI
- Chbre Cce & Industrie Française
- Chbre Cce & Industrie Libanaise
- Chbre Cce & Industrie Européenne
- Chbre Cce & Industrie Européenne
- Conseil café-cacao
- FNISCI
- PAA
- PASP
- CBC
- Synd. des Trans. s/c BOLLORE
- Synd. Nat. Des Transitaires
- Toutes Directions Douanes

P/ le Directeur Général

P.i/ le Directeur Général Adjoint



Col. KOUASSI HACCANDY